

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 17  
Présents : 9  
Procurations : 3

**Objet :**

Modification des règlements intérieurs pour les locations de salles et de matériel

Accusé de réception en préfecture  
001-210101531-20241001-2024-10-01-063-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2024  
Date de réception préfecture : 03/10/2024

**L'an deux mille vingt quatre**  
Le 1<sup>er</sup> octobre

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 25 septembre 2024

**Présents** : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Emilie VINCENT, Mme Amélie VAN ETTINGER, Mme Leila SMITH, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pierre REBEIX, M. Pascal BRUN

**Excusés** : Mme Marie-Laure BERTRAND qui donne pouvoir à Mme Emilie VINCENT, M. Guillaume PEREZ qui donne pouvoir à M. Pascal BRUN, Mme Jocelyne SCHWALLER qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre TROUILLOUD

**Absents** : M. Nicolas GRES, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, M. Bernd BECK, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stéphane BOCKEN

**Secrétaire de séance** : Mme Emilie VINCENT

Mme le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que,

En raison des nouvelles directives de la DGFIP interdisant la détention de chèques ou d'espèces en mairie, il est nécessaire de modifier les modalités d'encaissement pour les locations de salles et de matériels, tout en trouvant une solution pour garantir les engagements des loueurs.

Désormais, il sera impératif que le loueur remplisse et signe un mandat de prélèvement SEPA accompagné d'un RIB, qui sera utilisé pour le coût de la location et en cas de dégradations (que ce soit du matériel ou de la salle), de non-respect des conditions de nettoyage, ou en cas d'absence lors du second état des lieux. Les règlements intérieurs régissant la location des salles municipales et du matériel doivent donc être mis à jour.

De plus, étant donné que le podium ne respecte plus les normes de sécurité, il est également requis de retirer son montant des tarifs appliqués.

Enfin, en raison des travaux de rénovation qui commenceront prochainement au Complexe de la Chenaille, il a été décidé de ne pas modifier les autres tarifs en vigueur.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** les modifications des règlements intérieurs pour la location des salles communales ainsi que la location du matériel qui prendront effet le 15 octobre 2024.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ces règlements ainsi que tous contrats ou conventions s'y rapportant.

La Secrétaire,

Emilie VINCENT

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.  
**Isabelle PASSUELLO**  
Maire d'Echenevex,

